W. Hudson Thomas.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA DÉFENSE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. ET SUR L'ORGANISATION DE SES MILICES.

NOUVELLE-ORLEANS :
IMPRIMERIE DE J. LAMARRE, PASSAGE-DE-LA-BOURSE, 96.

1861.

P. F. Mercer with the author's respects.

Dr. W. A. Mercer was one of the wealthiest men in New Orleans. He left the city, and his marble residence on Canal St. was used as Head Quarters by ~~Re~~ Rear Admiral D. G. Farragut in 1863 –

This book was found by me in some rubbish left in one of the rooms.

Thos. W. Davis.
(at that time Senior Ensign on the Admiral's Staff)

QUELQUES CONSIDERATIONS

SUR LA

DÉFENSE

DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ET SUR

L'ORGANISATION DE SES MILICES.

NOUVELLE-ORLEANS :
IMPRIMERIE DE J. LAMARRE, PASSAGE-DE-LA-BOURSE, 96.
1861.

AVANT-PROPOS.

La gravité des événements politiques actuels, le conseil de quelques amis et le désir de remplir un devoir qui semble commandé par les événements, ont déterminé l'auteur de ce Mémoire à le soumettre à ces concitoyens. Il n'a d'autre but que de bien leur faire comprendre la nécessité d'une organisation militaire aussi complète que le permettent les ressources de l'Etat et l'aptitude des citoyens. Plus que dans aucun autre pays, une force organisée sera appelée à rendre de grands services, tant à cause de la position géographique de la Louisiane qu'à cause du caractère de sa population esclave, dont l'esprit a été travaillé depuis des années par les fanatiques qui ne désirent que la destruction de nos institutions, et qui, dans leur haine contre le Sud, jouent vis-à-vis de nous le rôle que l'Angleterre a joué vis-à-vis de la France en détruisant ses colonies. L'homme, né libre, qui ne veut pas cesser de l'être, doit toujours être prêt à combattre et à donner sa vie pour la cause de sa patrie. Mais son action individuelle tendant vers un but, ne possède qu'une force simple que l'on peut exprimer en langue mathématique par un signe algébrique. L'action collective, au contraire, a une force propre aux masses, et qui croit d'une manière proportionnelle aux carrés de ces masses. En un mot, c'est la formule de la force vive appliquée. Sans discipline, le nombre et le courage sont insuffisants pour combattre avec succès, contre une force organisée militairement. L'histoire le prouve à chaque page, depuis la fameuse

retraite des 10,000, commandée par Xénophon, jusqu'à la dernière victoire remportée sous les murs de Pékin, par les forces alliées.

Ces enseignements ne doivent pas être perdus pour un peuple libre et intelligent. Déjà on peut en voir les résultats par l'enthousiasme avec lequel les citoyens s'organisent en compagnies de milice et l'avidité avec laquelle chacun recherche l'instruction militaire.

L'organisation, jusqu'à présent toute pacifique, de la grande république moderne, ses tendances mercantiles, sa haine de l'uniforme, ont laissé les masses aux E.-U. dans l'indifférence pour tout ce qui concerne les sciences militaires.

Ceci est surtout vrai appliqué aux états du Nord ; l'esprit des habitants du Sud, au contraire, est guerrier et prêt à se réveiller au premier signal. La campagne de 1812, et celle du Mexique l'ont bien prouvé.

Que ceux qui, par leur position, sont appelés aux conseils de la nation, tirent parti de cet esprit guerrier, et nos lois et nos institutions seront respectées.

Malheureusement, dans un pays où chacun veut commander, il est difficile de faire entendre que le rôle du simple soldat n'est pas moins beau que celui de l'officier qui le commande, et que ce dernier ne devrait jouir de cette prérogative que par le droit que lui donnerait une instruction militaire plus complète que celle du simple soldat. On nous permettra de citer un trait qui trouve ici tout naturellement sa place. "Amené en " France à l'âge de 14 ans, Louis, débuta dans sa vie " d'homme au siége de Toulon, en m'entendant lui dire, " au milieu de 300 cadavres de grenadiers, tués par l'i- " gnorance de leur général, à l'assaut d'un pont ina- " bordable, du fort Pharon: "Si j'avais commandé, tous " ces braves gens vivraient encore. Apprenez, Louis,

"par cet exemple, combien l'instruction est nécessaire
" et obligatoire pour tous ceux qui aspirent à comman-
" der les autres."—(Napoléon, dictées de Ste. Hélène)

Si dans quelques mois, l'orage qui menace de fondre sur nous venait à se dissiper, si l'union et la paix devaient réunir encore en un seul faisceau le grand pays que la discorde divise, nos préparatifs auraient donné à chacun la mesure de notre force et nous aurait appris à compter sur nous-mêmes

Que l'exemple de la Suisse nous serve de leçon. Placés entre des puissances formidables, les vaillants fils de Guillaume Tell, cent fois attaqués, ont toujours repoussé l'oppresseur et maintenu leurs droits et leur liberté. La Suisse n'a cependant d'autre armée que quelques artilleurs de place forte, mais les cadres de sa landwher sont maintenus avec un soin qui fait de ses citoyens soldats une armée égale aux meilleures troupes de ligne de l'Europe. C'est à ce résultat que nous voudrions voir arriver notre pays. Aussi, chercherons-nous à rompre avec nos errements, mélange peu rationel de traditions militaires françaises, américaines, anglaises et allemandes, qui n'offrent ni unité, ni esprit de corps, pour y substituer ces belles institutions qui font du milicien, un soldat sérieux, instruit, capable de lutter avec avantages contre des troupes régulières.

L'auteur ne se dissimule pas les nombreuses imperfections que présente son travail. Entrepris au milieu d'occupations graves, sans aucun des ouvrages de fonds qu'il aurait dû consulter, il lui a fallu compter sur sa mémoire, qui lui aura peut-être fait défaut. Quoiqu'il en soit, il espère que les suggestions qu'il fait sur les trois armes, leur tactique, eu égard à la topographie du pays, et leur nouvelle organisation, produira un bon effet sur l'esprit de tout homme qui

réfléchit, et que si son système n'est pas adopté il en restera toujours quelque chose. S'il peut de la sorte, contribuer à la sécurité de chacun, et maintenir la paix en se préparant pour la guerre, il aura rempli son plus cher désir.

CONSIDÉRATIONS

SUR LA

DÉFENSE DU TERRITOIRE DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE.

La configuration géographique de chaque pays, son aspect, ses lignes stratégiques, le caractère de sa population, le genre et le nombre d'ennemis dont il peut être appelé à repousser l'attaque, sont autant de circonstances qui doivent faire varier le mode de défense, d'armement, le genre de discipline et la tactique des citoyens de ce pays. La Louisiane, par sa position, à l'embouchure du Mississippi, son sol plat, marécageux et impraticable dans de certaines localités, ses forêts immenses, ses vastes habitations entrecoupées de barrières, de fossés et de canaux profonds, la position du grand fleuve, qui, dans les hautes eaux, surplombe le niveau du sol, offre à l'ingénieur militaire un aspect unique que l'on a comparé à celui de la Hollande, comparaison qui, à nos yeux, n'a le mérite que d'une justesse relative que nous ne discuterons pas ici.

En outre de cet aspect général, le nombre considérable, dans certaines localités, d'une population prête à se soulever et qui pourrait compliquer l'issue d'un conflit possible dans les circonstances actuelles.

Les nombres des centres peuplés, villes ou villages, est peu considérable et n'offre qu'une seule grande ville: la Nouvelle-Orléans.

Les plantations les plus considérables sont établies sur le bord du fleuve ou sur des bayous accessibles à des bateaux à vapeur.

Dans l'intérieur, des chemins de fer sillonnent les points où la population s'est portée en masse.

Immédiatement au-dessus de la ligne de l'Etat, traversant le Mississippi, se trouvent des Etats amis, du concours desquels nous sommes assurés.

Plus haut enfin, des populations nombreuses, et déjà hostiles, répètent qu'elles ne souffriront pas l'établissement d'une puissance autre que la leur à l'embouchure du Mississippi.

Entourés des Etats amis, de l'Alabama, du Mississipi et du Texas, la Louisiane, à cause de l'étendue de ses côtes, de ses lacs, baies et bayous, est cependant d'un accès facile sur plusieurs points, et qui exigent pour leur défense des travaux importants que l'on ne peut exécuter d'une manière satisfaisante qu'en y consacrant tout le temps nécessaire.

I.

Le point le plus accessible et le plus essentiel à défendre, est la grande voie qui, du golfe, s'étend à toute la vallée de l'Ouest, le Mississippi. Par cette voie, des ennemis peuvent descendre des vallées de l'Ouest, et remonter du Golfe jusqu'au centre le plus compact du pays.

Les deux seuls ouvrages sérieux qui formeraient obstacle à des vaisseaux de guerre à vapeur, sont les forts Jackson et St. Philippe, situés à 73 milles, à peu près, au-dessous de la ville. Ces ouvrages, d'un accès difficile pas terre, ne sauraient cependant arrêter une escadre de steamers armés de pièces d'un fort calibre, même en plein jour. Nous insistons sur ce point, qui est d'une importance capitale. Dans leur état actuel, les fort sont

incapables de protéger la ville. Leur armement, qui consiste en quelques pièces de 24, placées en barbette : dix pour le fort St-Philippe, et environ trente-deux pour le fort Jackson, est insuffisant. La position du fort Jackson ne lui permet pas de découvrir les vaisseaux remontant le fleuve, qui sont abrités par une batture qui s'est formée depuis sa construction et qui est maintenant recouverte par une épaisse forêt, qui gêne le feu, déjà peu étendu, de ce fort ; on ne l'a pas encore abattue, malgré tout ce qui a pu être dit à ce sujet. Son armement, nous le repétons, est insignifiant.

Depuis des années on n'emploie plus contre les vaisseaux que le feu d'obusiers de gros calibre, désignés sous le nomde Colombiades ou de canons à la Paixhans. Le tir des projectiles sphériques pleins, à moins qu'ils ne soient d'un énorme calibre, est peu redoutable pour les navires: par suite de son élasticité, le bois revient sur lui-même après avoir été traversé par un boulet, circonstance qui arrête la voie d'eau qui pourrait en résulter. Les obus de fort calibre, en éclatant, déchirent les bordages et déterminent des voies d'eau difficiles et même souvent impossibles à arrêter. — Sans perdre de temps, que l'on arme les faces qui commandent le fleuve, de quelques obusiers colombiades de 8 ou 10 pouces ; que l'on mette en batterie toutes les pièces de 24 et de 32 disponibles ; que l'on change les affûts et les chassis hors d'état de service, et l'on aura fait le premier pas pour la défense de la ville et du pays.

Armés d'une forte et puissante artillerie, qui sera manœuvrée par des artilleurs que nous supposerons aussi habiles que possible, commandés par des officiers capables, ces forts pourraient réussir à couler quelques-uns des vapeurs qui essayeraient de forcer le passage ; mais il suffit qu'un seul de ces vaisseaux remonte jus-

qu'à la Nouvelle-Orléans pour qu'il lui soit possible de détruire en quelques heures une grande partie de la ville. Que l'on ne se fasse pas illusion : dans une guerre civile, il faut s'attendre à tout, et le bombardement d'une florissante ville de commerce par des vaisseaux de guerre, bien que regardée en Europe comme une barbarie sans nom, ne sera considéré par nos ennemis que comme un acte pur et simple de bonne guerre.

A la suite d'une visite à ces forts, nous avions recommandé comme leur complément indispensable, la construction d'une batterie basse, blindée, établie à 1,500 mètres au-dessous du fort St-Philippe et sous la protection de ses canons : cette position est admirable. Elle commande une étendue de 6,000 mètres sur la rivière. Tout navire remontant le fleuve recevrait son feu d'enfilade, et resterait forcément exposé à ce feu, le plus à craindre de tous, pendant plus d'une demie-heure, ne pouvant faire usage, en retour, que de ses canons de chasse. Arrivé à la pointe du fort Jackson, les deux forts ouvriraient un feu croisé sur l'avant, pendant que la batterie le prendrait à revers, à demi-portée de ses pièces. Cette pointe doublée, le navire se trouverait alors sous le feu direct des deux forts et serait battu d'écharpe par notre batterie. Cette batterie, dont le feu serait plus efficace que celui des deux forts réunis, devra être armée de quatre pièces à la Paixhans, du calibre de 22 cent.

L'expérience de la guerre de Crimée a prouvé la supériorité des batteries basses, blindées sur les tours et les forts. Une de ces batteries, armée de 4 obusiers de 22 cent. et protégée par le fort Constantin, a forcé à la retraite un vaisseau anglais de 120 canons, après l'avoir mis en danger imminent de périr.

Malgré ce redoutable armement, nous craindrions

qu'un vaisseau ne pût, à la faveur de l'obscurité, franchir les forts. Pour éviter ce résultat, nous avons, il y a quelques semaines, proposé un système de batterie flottante placé sous la protection des feux des deux forts et qui rendrait le passage *impossible* sur ce point, même pour des forces supérieures.

Deux des îles du Mississippi, un peu au-dessous de la limite de l'Etat, permettraient d'établir des ouvrages d'un abord difficile. Ces ouvrages consisteraient en un système de tours Maximiliennes, armées d'obusiers de 22 centimètres et de pièces de 48.

Des lignes brisées les relieraient aux fortifications des Etats amis et rendraient fort difficile toute attaque soit par terre soit par eau.

Dans les centres peu peuplés de l'Etat, on construirait, avec les ressources locales, un ou plusieurs forts étoilés, armés de quelques pièces d'un faible calibre et pouvant servir de réduit à la population des districts menacés. Enfin, des bateaux à vapeur, appropriés au service qu'ils seraient appelés à faire, sillonneraient le Mississippi et ses affluents afin de porter secours à tous les points où un soulèvement pourrait éclater.

II.

L'ennemi peut également arriver en ville par les Rigolets : il est important de bien protéger ce point, car une attaque peut être faite simultanément sur les forts du fleuve, tandis qu'un débarquement serait tenté sur les bords du lac Ponchartrain, en arrière de la ville. — Le fort Pike, qui défend ce passage, n'a que quelques pièces de 24. Il serait indispensable d'y monter au moins huit colombiades de 8 pouces (canon obusier

de 50) cet armement serait suffisant, parce que la passe est étroite et trop peu profonde pour permettre à des vaisseaux d'un fort tirant d'eau de la franchir.

III.

Une passe moins importante que la précédente, mais qu'il ne faut pas négliger, est le Chef-Menteur, qui conduit du lac Borgne dans le lac Ponchartrain. Le fort Macomb, qui défend l'abord de la passe, bien qu'inférieur comme construction au fort Pike, n'en est pas moins un excellent ouvrage qui est plus que suffisant avec un armement de huit pièces de 24 cent., de deux colombiades et de quelques pièces de 12 pour protéger ce point. La passe est encore plus difficile que celle des Rigolets, parce qu'elle est moins profonde, plus sinueuse et surtout plus étroite. Les pièces devraient être montées sans délai, et les réparations faites au plutôt.

IV.

La route la plus directe qui conduirait l'ennemi au centre de la ville, est celle du chemin de fer du Golfe du Mexique. Aussi, le gouvernement des Etats-Unis a-t-il fait construire pour défendre ce point stratégique si important, que l'on nomme Proctorville, la jolie tour maximilienne que l'on voit en débarquant du chemin de fer. Malheureusement, elle n'est pas encore terminée. Nous sommes informés que des travaux peuvent être exécutés afin de la rendre apte à être armée dans un bref délai. Ce point est trop important pour ne pas réclamer l'attention du gouvernement de la Louisiane.

V.

En jetant les yeux sur la carte de la Louisiane on sera frappé de voir que l'on n'a jamais songé à la possibilité d'un débarquement sur le littoral de la baie de Berwick. Des canonnières peuvent facilement jeter

à Tigerville un corps de troupes qui serait alors au cœur de l'Etat. Il est probable que l'ennemi ne choisira pas cette route pour arriver à la Nouvelle-Orléans, mais il peut ravager le pays et rembarquer sans craintes d'être inquiété. Nous voudrions voir des études faites dans le but de savoir comment on pourrait défendre ce point de la manière la plus efficace.

VI.

La rivière Atchafalaya conduirait trop loin dans l'intérieur du pays pour que l'ennemi tentât autre chose qu'une expédition de maraude. Cependant il est avéré que ce point ne doit pas être négligé, et qu'il exige que des études soient faites par des officiers spéciaux qui puissent faire exécuter les travaux qui seraient jugés nécessaires.

VII.

Par Barataria et le canal Harvey, il serait possible de conduire un corps expéditionnaire, pourvu de canots, vis-à-vis du Stock Landing. Cet abord est très difficile et exposerait trop la colonne à être coupée pour que l'on ose en courir le risque. Cependant il faut se souvenir du dicton "que partout où une chèvre passe, un soldat peut passer ; pour éclairer ce point, le gouvervement des Etats-Unis avait fait construire un beau fort à la Grande Terre, à l'entrée de la baie de Barataria. Mais dans la circonstance actuelle, il ne pourra pas nous servir, les travaux n'étant qu'à moitié achevés. Une batterie de 12 pièces de fort calibre, avec un réduit pour la garnison, et fermée à la gorge, peut être construite et armée en 8 jours. Cet ouvrage serait suffisant pour repousser toute tentative.

VIII.

Il nous reste encore à considérer plusieurs autres points par lesquels une armée peut opérer un débar-

quement et arriver par des canaux à une petite distance de la ville. Beaucoup d'habitations au-dessous de la ville, ont des bayous et des canaux assez larges et assez profonds, pour permettre à des bateaux de les remonter chargés de troupes et de matériel.

Nous ne devons pas oublier de mentionner le bayou Bienvenu, qui servit à l'armée Anglaise, pendant la dernière guerre, pour transporter son matériel et une grande partie de ses hommes au bord du fleuve.

Nous devons aussi mentionner le bayou Dupré qui se jette dans le lac Borgne, et qui est navigable pour de petites embarcations, jusqu'à quelques milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans.

Il en existe encore cinq ou six, qui moins profonds que ceux-ci, n'en sont pas moins à considérer. Par exemple, le bayou Chêne Vert qui relie l'habitation du Dr. Wedderstand au lac Borgne. Ces points doivent être explorés, et peuvent être défendus par des redoutes et quelques pièces de petit calibre. Les bayous Bienvenu et Dupré ont été protégés par une batterie et par une tour, dont le feu serait suffisant, dirigé contre les petites embarcations qui seules peuvent y naviguer. Ces deux positions sont importantes et il conviendrait de mettre la tour Dupré et la batterie Bienvenu, en état de service, et même d'y ajouter un ouvrage qui augmente leur défense : car, ce qui a déjà été fait une fois, peut encore se refaire.

Dans le cas où l'ennemi franchirait la ligne de défense, la configuration du pays, si peu propres aux évolutions de la grande guerre, impraticable pour la cavalerie et l'artillerie de position, rendrait encore la résistance formidable.

Enfin, là où la guerre de tirailleurs, guerre à laquelle la population du pays est essentiellement propre, se-

rait inefficace, la rupture des digues du fleuve ferait pour nous ce que la mer a fait à plusieurs reprises pour la Hollande envahie.

Chacun comprend que ces questions brûlantes, ne peuvent, ni ne doivent être discutées ici. Il suffit de les indiquer.

DE L'ORGANISATION DES MILICES.

D'après les considérations que nous venons d'exposer, il résulte que le mode d'armement doit être en rapport avec le service que les troupes sont appelées à faire, et différent de ce qu'il serait dans tout autre pays.

La grande étendue du territoire, la présence d'un ennemi à l'intérieur comme à l'extérieur, exige qu'en temps de guerre tous les citoyens que l'âge ou les infirmités n'ont pas mis hors d'état de servir leur pays, soient requis sous les drapeaux.

L'armée active, ou landwher, composée de tous les hommes capables de faire campagne, depuis 18 ans à 38 ans, sera composée, pour les troupes à pied :

1o. D'Infanterie de ligne.

2o. D'Infanterie légère.

3o. D'Eclaireurs.

Pour la cavalerie : de Dragons.

Pour les armes spéciales :

D'Artillerie, et de Sapeurs du Génie.

L'armée de réserve, ou landsturm, serait composée d'hommes de 40 à 55 ans et ne serait requise que dans le cas où la patrie serait en danger. Les citoyens composant la landsturm seraient affectés à la garde des villes, des forts, et seraient, aussi rarement que possible,

obligés de faire campagne. Leur organisation serait la même que celle de la landwher, de même que l'uniforme ; seulement, celle-ci portera un signe distinctif, un brassard rouge au bras gauche, par exemple, aux armes de l'Etat, pour officiers, sous-officiers ou soldats, ou tel autre signe qui ferait reconnaître au premier coup-d'œil le corps actif du corps sédentaire.

DE L'INFANTERIE.

Napoléon, d'après le général Foy, ne voulait qu'une seule infanterie, l'infanterie de bataille, parce que, disait-il, la bonne infanterie de ligne remplace avantageusement l'infanterie légère, dont elle a toute la mobilité et l'élan. L'introduction des nouvelles armes de précision dans les armées modernes a fait négliger le précepte du grand homme. Aujourd'hui toutes les puissances d'Europe ont adopté une infanterie de bataille, armée du fusil à canon lisse et une infanterie légère, armée d'armes rayées : La question de savoir s'il fallait armer l'infanterie de ligne avec le fusil rayé, en supprimant les chasseurs à pied, type de l'infanterie légère, est aujourd'hui décidée :

L'expérience des dernières guerres a prouvée que les régiments d'infanterie armés du fusil rayé (en essai) n'avaient pas obtenu de cette arme un résultat de tir supérieur à celui qu'ils obtenaient du fusil d'infanterie ; tandis que les corps de chasseurs à pied, destinés à agir en tirailleurs, ont obtenu de leur arme un parti très avantageux.

Nous considérons donc que le fusil d'infanterie, armé de sa baïonnette, est la seule arme de jet que l'on doive mettre entre les mains de l'infanterie de ligne, parce qu'il remplit toutes les conditions voulues de bon marché, de solidité, de portée, de durée, de simplicité, et

que sa justesse est suffisante dans les circonstances ordinaires de la guerre.

L'infanterie formant la force principale des armées modernes, on doit s'appliquer à la rendre manœuvrière, qualité qui manque essentiellement dans un pays où de petits corps détachés manœuvrent séparément et ne peuvent acquérir de la sorte que la connaissance de l'école du soldat, sans jamais pouvoir aborder l'école de bataillon, et encore moins les manœuvres de ligne.

Nous voudrions voir fondre toutes les compagnies d'infanterie de fantaisie qui existent dans l'Etat en infanterie de ligne.

Un uniforme spécial, et le même pour tout l'Etat, serait approprié à chacun de ces corps. L'infanterie de ligne serait organisée en régiments de 1,000 hommes, et porterait un numéro distinctif.

Alors, et alors seulement, le fantassin acquèrerait l'esprit de corps, la connaissance des grands mouvements de tactiques, la confiance dans ses camarades, dans ses chefs et en lui-même.

Dans chaque régiment, nous voudrions deux compagnies d'élite : la première, destinée à recevoir les hommes d'une taille élevée, serait la compagnie de grenadiers et porterait des épaulettes en laine rouge, ou un signe quelconque pour la faire reconnaître : la deuxième serait la compagnie de voltigeurs, dont les parements ou les épaulettes seraient jaunes.

Ces compagnies serviraient de pépinières pour recruter l'infanterie légère, et dans le cas ou les circonstances le permettraient, seraient armées du fusil rayé.

Elles agiraient comme tirailleurs, à l'égard de leur régiment, et occuperaient toujours le poste d'honneur. L'émulation de pouvoir passer dans ces compagnies animerait alors les compagnies du centre, qui perfec-

tionnerait alors leur instruction afin de mériter cet honneur. Ces compagnies porteraient le sabre, ou le sabre baïonnette, tandis que les compagnies du centre, destinées à agir en masse, et ne combattant que dans le rang, ne porteraient que la baïonnette.

Les sous-officiers de toutes les compagnies porteraient le sabre comme signe distinctif.

DE L'INFANTERIE LÉGÈRE.

Nous avons choisi le chasseur à pied, armé de la carabine à balle évidée, comme le type de l'infanterie légère.

Ce corps d'élite, composé d'hommes jeunes, actifs, vigoureux, aura besoin d'une instruction spéciale, qui le mettra seule à même d'utiliser l'arme terrible qui lui sera confiée.

L'introduction du pas gymnastique et les différents exercices des chasseurs à pied, employés avec discernement, et dans de certaines limites, donne une immense supériorité à ce corps. Par l'emploi combiné du pas gymnastique et de l'escrime à la baïonnette, on rend le soldat plus vigoureux, plus intelligent, on développe son adresse et l'on augmente la confiance qu'il doit avoir dans son arme.

Destiné au service de flanqueurs, de tirailleurs et souvent d'éclaireurs, ce corps jouerait pour l'infanterie, le rôle de la cavalerie légère pour la cavalerie.

Partisan très prononcé de l'emploi des nouvelles armes de justesse dans les armées, et comprenant toute l'efficacité que leur tir acquèrerait dans les mains d'hommes déjà habitués aux armes de chasse, et qu'une instruction supplémentaire mettrait vite au courant de l'emploi des armes de précision, nous voudrions

voir établir dans chaque bataillon léger, une instruction élémentaire sur les principes du tir, qui servirait de complément à l'école du soldat.

On enseignerait à l'homme de recrue, les principes généraux du tir, la théorie et la pratique de l'appréciation des distances, et l'usage de la hausse. On l'exercerait au tir à la cible à toutes les distances et dans toutes les positions voulues par le réglement. Sans cette instruction il est impossible d'attendre un service effectif d'une arme en faveur de laquelle l'expérience des guerres actuelles a déjà prononcé.

Il s'agit maintenant de décider le degré d'extension qu'il convient de donner aux armes de précision, dans l'armement des troupes.

La solution de cette question, déjà étudiée sur plusieurs champs de bataille, en Algérie, en Crimée et en Italie, nous parait résolue d'une manière satisfaisante.

En France, on compte vingt-quatre bataillons de chasseurs à pied pour une armée de 500,000 hommes soit 12 0[0. Nous adopterons ce chiffre comme étant aussi élevé que le comportent les moyens dont nous pouvons disposer. Toutefois, s'il était possible, nous voudrions, à l'instar de la Suisse, compter 25 0[0 de carabiniers dans notre infanterie.

On pourrait objecter la grande difficulté de se procurer, en nombre suffisant, des armes de précision pour l'époque à laquelle il serait utile de les avoir. Cette difficulté n'est que nominale : la transformation du fusil d'infanterie en fusil rayé pouvant s'opérer avec la plus grande facilité, dans l'Etat même.

Pour le fusil ordinaire d'infanterie, de calibre réglementaire, deux procédés ont été employés ; le procédé de Mr. Tamisier consiste à tracer dans l'âme de l'arme,

quatre rayures d'une profondeur uniforme, depuis la partie postérieure du tonnerre, jusqu'à 0 m. 40 c. de la bouche ; puis moindre pendant 0 m. 20 c., et enfin nulle pendant 0 m. 20 c.; cette rayure est de 0 m. 05 mil. au tonnerre et de 0 m. 02 c. à la bouche ; de cette manière, la partie la plus faible du canon est laissée intacte. Ces rayures sont au pas d'hélice de 2 m., le projectile est une balle évidée, du poids de 40 grammes.

Le deuxième procédé, dû à Mr. Minié, consiste à introduire dans le canon un cylindre en fer, de même calibre que celui de l'arme et de 0 m. 10 c. de longueur. On a enlevé à la lime, sur ce cylindre, quatre bandes de fer de 7 mil. de largeur chacune, de 0 m. 4 d'épaisseur à leur centre. Ces bandes sont au pas d'hélice de 1 m. 50 c.

Si maintenant, à l'aide d'une forte pression, on comprime le canon de manière à ce que toutes ses parties, depuis la bouche jusqu'à 0 m. 10 c. de là, coïncident parfaitement avec le cylindre, on obtiendra des rayures en relief qui, en s'imprimant dans le projectile, lui communiqueront le mouvement de rotation normal.

La rayure opérée par l'un ou l'autre de ces procédés, il reste à braser sur le canon, à 0 m. 08 c. en avant du tonnerre, une hausse à curseur réglée jusqu'à 800 m.— Ainsi transformés, les fusils d'infanterie donnent des résultats de tir que la carabine des chasseurs à pied ne saurait surpasser. La charge est de 4 gram. 50 centig.

La baïonnette n'est pas changée. Le calibre est réglementaire, 18 mil., afin de pouvoir tirer avec la balle sphérique du fusil d'infanterie.

L'uniforme des chasseurs à pied doit être de couleur sombre, afin de leur permettre de s'embusquer dans un champ, derrière un pli de terrain, un arbre, et d'agir en tiraillant.

C'est alors surtout, qu'ils pourront compter sur l'efficacité de leur arme. Libre de ses mouvements, le soldat se place comme il le veut, s'abrite facilement, choisit son temps, son but, et perd rarement son feu. Aussi les feux de l'infanterie sont-ils devenus de plus en plus des feux de tirailleurs, depuis les dernières découvertes qui ont tellement perfectionné les armes portatives.

Les officiers de chasseurs à pied admettent que le feu de deux hommes en tirailleurs égale celui de trois dans le rang. On ne doit pas perdre de vue ce fait, surtout lorsqu'il s'agit d'un genre de combat éminemment assorti à l'esprit remuant et au courage d'attaque propre à notre nation.

L'organisation de l'infanterie légère en bataillons, est préférable pour une petite armée à l'orgnanisation régimentaire.

L'instruction spéciale des hommes, leurs manœuvres à une allure accélérée, exige une surveillance plus immédiate, le nombre relativement inférieur que l'on fait entrer dans toute force destinée à agir concurremment avec l'infanterie de ligne, explique la préférence que l'on donne généralement à ce mode d'organisation.

Ces avantages nous porteraient à désirer que les bataillons soient composés de 4 compagnies commandées par un chef de bataillon.

Ces petits bataillons, d'un maniement facile, sont d'une force suffisante pour agir avec une brigade composée de deux régiments d'infanterie de ligne et d'une batterie d'artillerie.

Comme les compagnies d'élite de l'infanterie de ligne, les chasseurs à pied porteront le sabre-baïonnette.

ÉCLAIREURS.

La topographie si remarquable de la Louisiane, sa nombreuse population esclave, que des circonstances possibles peuvent rendre hostile réclament à notre avis la création de ce corps. On le recruterait parmi ces hardis chasseurs de prairies et de cyprières, ces hommes de fer, qui ne connaissent ni le danger ni la fatigue, ces Bas de cuir modernes, dont le coup-d'œil est aussi infaillible que la main est sûre.

Armés du fusil double des voltigeurs corses, la seule arme de guerre que l'on puisse mettre entre leurs mains, les éclaireurs parcourraient, par escouade de 6 à 12 hommes, ces forêts immenses, ces prairies tremblantes, ces impénétrables cyprières. Tout rassemblement, défendu par la loi, serait dispersé, tout débarquement empêché, en un mot, aucune démonstration hostile ne pourrait échapper sans être dénoncée à l'autorité.

Le fusil des voltigeurs corses, est un fusil double, à canons lisses, destiné au service de la gendarmerie en Corse. Son calibre et la charge sont réglementaires—18 mil. La baguette est à tête de clou et en acier, et une baïonnette quadrangulaire, susceptible de servir de sabre dans les rencontres corps à corps, s'adapte au bout du canon.

La portée de cette arme avec la balle sphérique est encore bonne à 600 m. Son but-en-blanc est à 150 m. On peut s'en servir pour le tir à deux balles ou pour le tir à chevrotines : circonstance indispensable pour obtenir du fusil double, tout le parti qu'il comporte.

Cette arme, d'un usage excellent, d'une durée suffisante, d'un prix modéré, sera appelée à jouer un grand rôle entre les mains des hommes que nous proposons d'en armer. Les éclaireurs serviraient d'yeux et de

jambes à l'état-major général et fouilleraient des points inaccessibles à toute autre troupe.

Ce corps, nous l'avons déjà dit, serait recruté parmi les chasseurs de Barataria, du lac des Allemands, de St. Jean-Baptiste, de St. Jacques, et de chaque paroisse susceptible de fournir des sujets propres au service que l'Etat attendrait d'eux. Un bataillon de 400 hommes sur chaque rive du fleuve pourrait éclairer par escouade, depuis la Balize jusqu'à la limite de l'Etat. La réunion du bataillon n'aurait lieu que dans des circonstances graves, à cause de la grande distance qui sépare les hommes qui le composent.

Dans chaque paroisse, une, deux ou trois brigades de six hommes, commandées chacune par un caporal, seraient appelées à rendre des services réels, surtout par leur surveillance sur la population noire.

Leur uniforme serait calculé de manière à remplir le but pour lequel elles seraient organisées ; il se rapprocherait autant que possible du costume de chasse : tout en conservant une unité d'ensemble et d'insignes qui serait suffisant pour les caractériser. Les soldats porteraient la giberne garnie de 24 cartouches d'infanterie et pourraient au besoin se façonner des cartouches à chevrotines. La bayonnette se porterait dans un fourreau en peau de vache, à côté de la giberne.

CAVALERIE.

S'il existe au monde une contrée dans laquelle l'action de cette arme soit diminuée, c'est la Louisiane. En effet, qu'en attendre dans un pays bas, marécageux, entrecoupé de fossés, de canaux, divisé par des barrières, des forêts, en un mot, impraticable pour une troupe montée ? Cependant, nous ne rejetons pas cette arme de nos cadres, parce qu'avec des modifications, on

peut en tirer de grands services, dans la campagne surtout.

Les manœuvres d'infanterie sont facilement comprises, même par des intelligences rudimentaires. — Avec de la patience, en quelques mois on peut former un fantassin passable. Il n'en est pas de même des manœuvres de la cavalerie. Deux ou trois ans sont nécessaires pour les inculquer à l'homme de recrue.

Aussi, partout où l'on a voulu établir des gardes nationales à cheval, soit en Suisse, en France, en Prusse, on a dû y renoncer, à cause de leur inefficacité. En Louisiane, les populations des campagnes étant généralement familières avec le maniement du cheval, on en pourrait tirer parti dans le cas où la nature du pays serait favorable à l'action de cette arme ; mais les progrès de l'artillerie et de l'infanterie dans le tir, ont laissé la cavalerie en défaveur dans l'esprit des tacticiens modernes; et relativement aux autres armes modernes, elle est dans une infériorité réelle.

Aussi, ne voudrions-nous voir dans la cavalerie organisée pour la défense du pays, *qu'une infanterie à cheval.*

Recrutée le long des rives du fleuve, parmi les habitants auxquels leurs moyens permettraient l'entretient d'un cheval, la cavalerie coûterait peu à l'Etat, et contribuerait à entretenir une sécurité toujours à désirer parmi les planteurs, appelés à vivre au milieu de fortes populations noires.

Elle pourrait se porter rapidement vers le point menacé et faire face au danger, sans perdre de temps.

On le sait, le feu de la cavalerie est tout-à-fait inefficace ; à cause de cela, nous ferions mettre pied à terre à nos hommes montés et les ferions agir comme fantassins.

Créés dans le but d'obtenir une cavalerie qui, au besoin, deviendrait de l'infanterie, les dragons, à la fois mauvais cavaliers et mauvais fantassins, en ce sens que le costume, l'instruction, la tactique, l'armement, tout est différent dans l'une et dans l'autre arme ; aussi les dragons ont, depuis de longues années, cessé d'être un corps à pied, pour ne plus devenir que de la cavalerie de ligne.

De notre cavalerie nous n'attendrons pas d'autre services, que celui de l'infanterie. Nous ne voulons pas un corps mixte, comme les dragons, mais bien un corps armé, discipliné et destiné par cela même à combattre à pied.

Dans cette vue nous proposerions l'organisation et l'armement suivant, pour le corps *d'infanterie montée.* Dans chaque paroisse, et sur chaque rive du fleuve, on organiserait une compagnie montée qui serait sédentaire, à moins que les besoins de la guerre ne la fasse requérir pour un autre service.

Le capitaine, commandant la compagnie, serait placé sous les ordres d'un officier supérieur, centralisant le commandement de deux compagnies, *du même bord du fleuve.* L'escadron serait l'unité de corps.

On apprendrait aux hommes de recrue, l'école du fantassin et l'école de peloton, celle du cavalier à pied et les principes élémentaires de l'école du cavalier à cheval.

Leur uniforme, simple et peu gênant, excluera la botte forte, les vêtements serrés et les coiffures lourdes, soit casques, soit shakos. Leur coiffure consistera en un léger képi, ou en une casquette à large visière, Une courte tunique, remplacera avantageusement les spencers et vestes en usage dans la cavalerie. Le même uniforme sera porté par toute la cavalerie de

l'Etat, avec la désignation de l'escadron par un numéro, et un nom de paroisse.

Leur armement consistera en un fusil de dragon rayé, pourvu d'une hausse, et réglé pour le tir jusqu'à 800 m. d'un sabre-baïonnette qui s'ajustera sur le fusil, ou même, à la rigueur, d'une simple baïonnette, et d'un révolver de Colt, que l'on portera dans une fonte lorsque l'on sera monté, et à la ceinture lorsque l'on sera à pied.

Le sabre de cavalerie légère est gênant pour le milicien ; les fourreaux en tôle de fer, s'entrechoquant produisent un bruit que l'on entend de loin, pendant la marche ; son maniement est fort difficile à acquérir et expose bien davantage le cavalier qui en ignore l'usage et ses camarades, que l'ennemi qu'il est appelé à combattre. En outre, pour le combat à pied, il est inadmissible. Aussi supprimerons-nous cette arme.

On a proposé de donner à la cavalerie des armes à feu se chargent sans baguette.

Nous le reconnaissons, cette amélioration serait à désirer, mais si l'on considère les nombreux désavantages des armes de fantaisie et de luxe pour la guerre, leur prix très élevé, leur utilité plus que problématique, on arrivera à la conclusion de l'auteur, d'armer ses fantassins à cheval d'un fusil qui se charge par la bouche, et d'un calibre uniforme avec les armes des autres corps. Comme défense personnelle, nous leur donnons un révolver, système Colt, la moins mauvaise de ses armes brévetées, et que l'on a essayé, avec de bons résultats, pendant ces dernières années.

Le fusil de dragon se porterait en bandoulière de gauche à droite, et jamais avec le canon en bas, excepté en temps de pluie, et lorsque l'arme ne sera pas chargée.

Les munitions se porteraient dans une giberne mobile sur le ceinturon, et contenant 24 cartouches, et une poche pour les capsules.

Ainsi la charge, deviendrait facile et le tir rapide.

Requis pour les besoins du service, nos fantassins montés, parcourreraient toute leur paroisse sans fatigue et sans bruit : circonstance importante surtout pendant la nuit.

Dans le cas d'une action ils devront descendre de cheval, laisser leurs chevaux sous la garde d'une escouade, se former en bataille, et là, faire usage de leur arme de jet d'une manière bien plus satisfaisante.

Chasseurs pour la plupart, les hommes qui composeraient le personnel de cette troupe seraient vite au courant des principes élémantaires de tir et pourraient diriger contre l'ennemi un feu redoutable.

III.

DE L'ARTILLERIE.

D'après le genre de service auquel elle est destinée, l'artillerie se divise naturellement en deux classes très distinctes l'une de l'autre. La première, destinée à suivre les mouvements des troupes sur le champ de bataille, exige des conditions toutes particulières de mobilité, de portée et d'efficacité : dans ce but, elle ne peut embrasser que des pièces offrant une longueur limitée, un calibre assez fort pour être efficace aux portées requises par la guerre de campagne et, cependant, assez léger pour que le poids du système permette une grande facilité de transport dans tous les terrains et dans toutes les circonstances ordinaires de la guerre. Ce système d'artillerie exige en conséquence des affûts, à la fois résistants et légers, et des caissons destinés à

transporter à sa suite les munitions de l'infanterie et les siennes. C'est l'artillerie de campagne.—Nous nous en occuperons en premier lieu, réservant l'artillerie de siège, de place forte et de côte pour un autre chapitre.

L'artillerie de campagne, en Louisiane, à cause des difficultés topographiques toutes spéciales qu'offre le pays, doit combiner à la fois une extrême mobilité, à une grande portée, double résultat difficile à obtenir, une de ces qualités excluant l'autre. Aussi, sommes-nous d'avis qu'un système d'artillerie tout particulier est indispensable pour obtenir, dans une guerre d'invasion, l'effet désiré.

Les améliorations obtenues par l'artillerie de campagne, depuis 400 ans, peuvent se résumer dans ces mots : *augmentation d'efficacité, de mobilité, de simplification.* En effet, plus une machine se perfectionne, plus elle se simplifie, tout en augmentant ses facultés utiles. Mais, nous le disons à regret, quoiqu'avec conviction, la simplification ne s'introduit dans les choses, que lorsqu'elle est déjà dans les esprits. Ainsi, il a fallu l'expérience de bien des siècles pour renoncer à des avantages partiels, secondaires, ou même imaginaires, en faveur d'un avantage général et permanent. — Or l'avantage général et permanent de l'artillerie de campagne, c'est d'avoir un matériel qui soit le plus efficace possible, afin de remplir les rôles les plus essentiels ; qui puisse facilement se mouvoir, aisément se réparer, et enfin qui permette un approvisionnement considérable de munitions. Les avantages secondaires, au contraire, qui jusqu'à ces derniers temps, ont entravé les progrès de l'artillerie, prenaient leur source dans cette préoccupation d'avoir des bouches à feu dont les spécialités diverses pussent répondre à tous les cas spéciaux qui se

présentent à la guerre. De là, la nécessité d'avoir des pièces différent entre-elles, les unes par leur poids, leur calibre, la longueur d'âme etc. La pratique a bien vîte fait découvrir les inconvénients d'un pareil système dont les éléments trop divers, empêchaient sans cesse de trouver sous la main, le plus essentiel, dans le moment.

Après avoir employé pendant toutes les guerres de son empire le système d'artillerie de campagne, déjà bien amélioré par Valière et Gribeauval, l'empereur Napoléon exprime l'opinion suivant à ce sujet :

..... " Gribeauval a beaucoup réformé, beaucoup " simplifié ; l'artillerie est encore trop lourde, trop " compliquée : Il faut encore simplifier, uniformer, " réduire jusqu'à ce qu'on soit arrivé au plus simple." (Mém. Tome 1er page 271.)

Voyons l'état actuel de l'artillerie de campagne et le moyen de la simplifier et de l'adapter à nos besoins.

L'artillerie de campagne a 4 bouches à feu, deux affûts, huit projectiles différents : l'artillerie de montagne, formant à elle seule un système à part, emploie une pièce, un affût, et deux projectiles qui lui sont particuliers.

Depuis l'adoption de ce système par la plupart des puissances Européennes et par les Etats-Unis, l'artillerie française a supprimé les canons de 4 et de 6, comme ayant trop peu d'effet : elle ne mène plus en campagne que des canons de 8 et de 12. L'artillerie américaine conserve encore le calibre de 6 à la place du 8. Chez toutes les puissances, excepté la Russie, les batteries légères comprennent 4 canons de 6 ou de 8 et deux obusiers de 15 cent (obusier de 24.) Les batteries de position se composent de 4 pièces de 12 et

de deux obusiers de 16 cent. (32.) Les batteries de montagne marchent séparément et se composent par pièce unique de l'obusier de 12 cent. (obusier de 12.) Certes l'état actuel est simple, relativement au passé : mais on peut encore le simplifier. Voyons quels sont les moyens pour arriver à ce résultat.

II.

Si nous voulions réformer le système d'artillerie d'une puissance capable de subvenir aux grandes dépenses qu'entraînerait ce changement, et surtout si nous voulions effectuer ce changement en temps opportun, c'est à dire en temps de paix, nous proposerions l'adoption du syetème suivant :

1o. Forer les pièces de 6, en usage, au calibre de 8. 2o. Réduire la charge au quart du poid du projectile sphérique. 3o. supprimer le calibre de 12, qui serait remplacé par des pièces neuves fondues au calibre de 8, et rayées de deux rayures au pas de 2 m. 4 c. — Donner aux pièces ainsi rayées l'affût de 8 ordinaire et n'avoir de la sorte qu'un calibre, celui de 8. Un quart des pièces serait rayées et les projectiles des pièces rayées consisteraient en un boulet cylindro-ogival, à trois cannelures sur la partie cylindrique évidé à la base, et pourvu de deux ailettes en plomb, pour glisser dans les rayures, et d'un projectile creux, de la même forme et destiné à remplacer les obus. Nous aurions donc, un calibre, deux affûts et 4 projectiles, en comptant la boite à balles et le boulet sphérique du canon lisse.—Le poids du projectile plein, cylindro-ogival, est de 12 kilogr. ; le poids de l'obus de 8 kilogr. La charge reste la même.

III.

L'idée de réduire du tiers au quart la charge du

boulet est loin d'être nouvelle. Gassendi, d'après les résultats obtenus par le major Clément, est le premier qui osa conclure que les charges de la moitié et du tiers du poids du boulet sont trop fortes, puisqu'on obtient des portées moyennes égales avec la charge du quart, et même du cinquième ; "de la sorte, conclut-il, on " doit réduire la charge au quart et même au cinquiè- " me du poids du boulet, puisqu'on obtient avec les " mêmes effets, moins de recul, un service moins " pénible, des affûts moins fatigués, et enfin moins de " dépenses."

Les expériences faites à Vincennes, par la commission de tir, confirment pleinement ces avantages. Elles ont établi que le canon de 6, foré au calibre de 8, et tiré à la charge du quart, a une supériorité de portée marquée sur le canon de 6 tiré à la charge du tiers. Nous voyons en outre l'avantage d'utiliser les pièces de 6 et leurs affûts. Au bout de quelques années, lorsque ces pièces seraient hors de service, on les refondrait et on arriverait de la sorte à la solution du problème : unité de calibre, d'affûts, pour tirer à volonté, et avec la *même charge*, le projectile sphérique, le projectile cylindro-ogival, la boites à balles, et l'obus allongé, à fusée ou à percussion.

Un mot sur le tir des pièces rayées. Lorsque l'immense portée des projectiles allongés lancés dans les armes portatives à canon rayés fut reconnue, en 1839, l'artillerie chercha à obtenir pour ses bouches à feu des résultats analogues. Des expériences furent instituées dans les diverses écoles de tir en France, à l'arsenal de Woolwich, en Angleterre. Le major sarde, Cavalli, se livra, à Gênes et en Suède, à la fonderie de Wahffen-

dorf, à des expériences qui furent couronnées de succès. Il réussit, le premier, à lancer avec assez de justesse, à des portées de 5 à 6,000 mètres des boulets allongés qu'il tirait dans une pièce du calibre de 24, se chargeant par la culasse. C'est ce même système qui fut introduit quelques années plus tard, avec de légères modifications dans l'artillerie anglaise, sous le nom de canon Armstrong.

Les travaux de la commission de tir de La Fère, se terminèrent en 1856 par l'adoption du canon rayé de campagne dans l'artillerie française. Ce système laisse loin derrière lui, par sa portée, sa justesse et sa force de pénétration, tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Le monde a entendu pour la première fois tonner ce canon à Solferino. Dès ce jour, les canons rayés eurent leur place dans les armées d'Europe. On raya les plus gros et les plus faibles calibres, et on est arrivé aujourd'hui à être fixé sur le calibre le plus favorable pour suivre les armées en campagne, sur la forme, le poids des projectiles, creux ou pleins, la charge, le nombre des rayures et le pas de l'hélice, l'affût, etc.

Ce système inaugure une ère nouvelle pour l'artillerie, et sert, en quelque sorte, de corollaire aux découvertes de Delvigne, Tamisier, Thouvenin et Minié, sur le tir des projectiles allongés dans les armes portatives à parois rayées.

IV.

Le système d'artillerie que nous venons d'établir, et qui selon nous remplit si bien les conditions demandées par l'Empereur Napoléon I, par sa simplicité, son unité, et son uniformité ne pourrait convenir que partiellement à notre pays, et reviendrait à un prix au-dessus des ressources dont peut disposer l'Etat.

Le peu de temps qui va s'écouler avant l'époque à laquelle les hostilités dont nous sommes menacés pourraient être commencées, ne nous laisse pas le loisir de simplifier, et d'uniformer, mais tout au plus celui d'adapter les pièces en notre possession à notre genre de guerre.

Les pièces de campagne, en trop petit nombre, malheureusement, dont peut disposer l'Etat, se composent de batteries de position de 12, avec leurs obusiers de 16 cent. et de pièces de 6 et de leurs obusiers de 15 cent. Les batteries de position, déjà peu mobiles sur un terrain favorable, ne sauraient rendre aucun service en Louisiane. — On serait obligé, dans des temps pluvieux, de les abandonner sur les grandes routes. Une fois dans des terres détrempées elles s'embourberaient, et dans les terres labourées, elles resteraient forcément en place. Elles exigeraient dans les beaux temps, un fort détachement de pontonniers comme escorte, afin de leur faire passer, à l'aide de ponts, les innombrables canaux, bayous et fossés qu'elles devraient traverser à chaque instant. Enfin, appelées un jour de bataille à changer leur position afin d'appuyer un mouvement de retraite ou un changement de front, elles pourraient désappointer le général qui aurait compté sur leur mobilité. — Cependant les batteries de position ne doivent pas être dédaignées, on pourra s'en servir pour défendre des lignes, des routes, mais jamais dans une action où la mobilité est la première condition du canon de bataille.

L'artillerie légère, composée de pièces de 6 et d'obusiers de 24, est beaucoup mieux appropriée aux exigences de notre service de campagne.

On doit lui adresser cependant un grave reproche : si l'artillerie de position manque de mobilité, l'artille-

rie légère, abandonnée à ses ressources, manque d'efficacité. Cette raison fait abandonner ce calibre par la plupart des puissances Européennes.

V.

Dans la guerre d'invasion dont nous sommes menacés, il ne faut pas perdre de vue le nombre considérable de troupes dont l'ennemi peut disposer, son matériel immense, ses vapeurs armés de pièces de gros calibre ; en un mot, il convient de ne pas nous dissimuler que nous avons à lutter contre des forces supérieures. En cette éventualité, il est du devoir de ceux que le pays a choisis pour chefs, de ne négliger aucun moyen pour rendre la défense efficace.

L'armée dont nous pouvons disposer, consiste en volontaires mal disciplinés pour la plupart et sans expérience de la guerre. On sait que les troupes qui n'ont jamais vu le feu, quelque soit leur courage, sont toujours vivement impressionnées pendant l'action, et ont besoin d'avoir leur moral soutenu. Une nombreuse et puissante artillerie, est un des moyens les plus efficaces dans ces cas. Cette arme lorsqu'elle est suffisamment mobile, doit se multiplier sur le champ de bataille, et être toujours prête à secourir les point faibles : munie de bons attelages, elle surprend, par la célérité de ses mouvements, les troupes qu'elle veut combattre et ne leur donne pas même le temps de se mettre hors de portée. Réunie en masse, elle peut diriger à demi portée, son feu à mitraille, contre un point où l'ennemi se présente avec des forces considérables et produire des effets extraordinaires. La confiance de l'armée qui se sent appuyée par une arme aussi terrible, renait de suite et permet au général de tirer de ses soldats un parti capable d'assurer la victoire.

Généralement, on accorde de une à deux pièces d'artillerie par 1,000 hommes.

Napoléon, qui n'avait jamais dépassé cette proportion pendant les premières campagnes de l'Empire, finit par donner 4 pièces par 1,000 hommes pendant la campagne de France, alors que son armée ne consistait plus que de conscrits.

En 1813, les Russes avaient 6 pièces et demie par mille hommes : à Lutzen, la proportion était encore plus forte ; elle s'élevait à plus de sept pièces.—Quand les troupes ennemies sont peu manœuvrières et ne disposent pas d'une forte cavalerie, cette proportion, même à forces inférieures, assurera toujours la victoire. — Ecoutons encore une fois l'Empereur Napoléon, et suivons son conseil, fondé sur la plus haute intelligence, la plus belle organisation militaire moderne, et l'expérience la plus consommée..... "Il ajoutait que " l'artillerie faisait aujourd'hui la véritable force des " armées et des peuples ; qu'on se battait à coups de " canon comme à coups de poing, et qu'en bataille, " comme dans un siége, l'art consistait à présent à " faire converger un grand nombre de feux sur un " même point : que, la mêlée une fois établie, celui " qui avait l'adresse de faire arriver subitement et à " l'insu de l'ennemi, une masse inopinée d'artillerie, " était sûr de l'emporter. (*Mémorial de Ste-Hélène.*)

Voyons maintenant de qu'elle manière nous pourrons arriver à disposer d'une artillerie assez nombreuse, assez puissante, et assez mobile pour les besoins de notre service.

Ce n'est pas en face de l'ennemi, qu'il convient de changer un système aussi compliqué que celui de l'artillerie. Bornons-nous donc à utiliser nos moyens de

défense et à améliorer notre armement, sans courir le risque de compromettre la sécurité de l'Etat par des changements intempestif.

En premier lieu, établissons ce fait, que nous écartons l'artillerie à cheval de notre service de campagne: les évolutions rapides et compliquées de cette arme, exigeant une instruction qui ne peut s'acquérir qu'à la longue, par le personnel considérable en hommes et en chevaux qu'elle réclame ; les dépenses énormes qu'elle ferait encourir à l'Etat, nous mettent, pour le moment, dans l'impossibilité de nous servir de l'artillerie à cheval pour la défense du territoire. Ajoutons en outre, que la nature du terrain n'est pas plus favorable à ses manœuvres, qu'à celles de la cavalerie ; nous devons donc nous appliquer à la remplacer, et nous espérons y avoir réussi.

L'Etat possède assez de pièces de 12 de campagne pour qu'il n'y ait aucun besoin d'en augmenter le nombre. Il conviendra de les mettre à la réserve générale de l'artillerie, de les approvisionner à raison de 200 coups par pièce et de les tenir prêtes à être réparties sur les points où l'on établirait des lignes, des redoutes ou un camp retranché pour couvrir la ville. Utilisé de la sorte, ce calibre rendrait des services que rien ne pourrait remplacer.

Les pièces de 6 et leurs obusiers de 24 marcheront comme batteries de division ; il est à regretter que leur chiffre soit fort au-dessous de celui que nous avons spécifié. Avec des attelages de renfort, ces batteries pourront passer, même par de mauvais temps, sur la plupart des routes.

Enfin, nous approprierons aux exigences de notre service de campagne, l'obusier de montagne.

Ce système d'artillerie, destiné en Europe à la

guerre de montagne, trouve admirablement son application en ce pays. La pièce du calibre de 12, lance à une portée extrême de 1,200 mètres, un obus et une boîte à balles d'un effet meurtrier, et se porte à dos de mulet ou de cheval, son poids n'étant que de 100 kilogrammes. L'affût et la caisse de munitions se portent également de la même manière.

Dans les routes favorables, on adapte une limonière à l'affût ; de sorte qu'un seul cheval porte sur un bât la caisse de munitions et traîne la pièce. L'extrême mobilité de ce système et l'efficacité bien reconue de son tir, rendent l'obusier de montagne précieux dans un pays où l'artillerie peut avoir à passer dans des localités à peine praticables pour un fantassin.

On comprend l'avantage immense que possédera une armée qui pourra disposer de quelques batteries de ces obusiers. On pourra les transporter *partout*, dans les bois, aux bords des lacs, dans les terrains marécageux ; on pourra les arrimer dans des esquifs, afin de les transporter par eau, soit sur le fleuve, soit sur des canaux ; en un mot, partout où l'on fera marcher des troupes.

Une batterie d'artillerie de montagne, sur pied de guerre, se composera de la manière suivante :

MATERIEL.

6 obusiers,	portés par	6 chevaux.
7 affûts, dont 1 de rechange,	portés par	7 chevaux.
1 forge portative,	do	1 cheval.
40 caisses à munitions,	do	20 chevaux.
4 caisses pr. outils et rechange	do	2 chevaux.
Chevaux haut le pied,		4 chevaux.
Total des chevaux,		40.

Le personnel de la batterie étant fixé par la loi, nous nous en tiendrons au réglement ; nous reviendrons sur ce sujet en temps opportun.

Il est rare qu'une batterie de montagne soit employée réunie ; le plus souvent on en détache une section, ou même une seule pièce. Dans ces circonstances, lorsque les chemins sont carrossables, on charge le cheval dela caisse à munitions, contenant 32 coups, dont 8 à balles, et on l'attelle à la pièce que l'on transporte ainsi, sur son affût. Ce genre de transport offre une économie réelle de chevaux et se trouve parfaitement applicable dans ce pays.

Nous proposerons à l'Etat de donner à chaque escadron de notre *infanterie montée* de la campagne, composant un personnel de 200 hommes, un obusier approvisionné à 60 coups et ses armements. Cette pièce devra être manœuvrée par un peloton de 8 hommes de l'escadron auxquels on donnera l'instruction nécessaire.

Elle devra être remisée chez le chef d'escadron, qui en sera responsable ainsi que du reste du matériel.

Nous comptons beaucoup sur l'effet moral d'une mesure semblable, pour assurer la tranquillité dans les campagnes. Le prix de la pièce, de son affût à limonière, de ses bâts de transport et de ses munitions ne dépassera pas $500, prix modique en comparaison des résultats à obtenir. Si l'on réfléchit à ce qui peut se passer dans nos campagnes à peine protégées par leur population blanche si rare, et disséminée sur une grande étendue de pays, on sera de notre avis relativement à l'opportunité de cette mesure. Les craintes une fois dissipées, le matériel rentrera dans les arsenaux de l'Etat.

Nous voudrions voir se former une ou deux compagnies de volontaires, exercés aux manœuvres et au tir de l'artillerie de montagne, qui pour nous, serait notre véritable artillerie légère. Outre sa grande mobilité, qualité si précieuse sur un champ de bataille, l'artille-

rie de montagne jouit de l'avantage de ne pas gêner les évolutions des troupes, n'ayant à sa suite ni voitures, ni caissons. On pourra s'en servir pour soutenir les tirailleurs pendant l'action, pour seconder leurs attaques et protéger leur retraite, sans qu'elle puisse jamais être une cause de retard dans les mouvements qu'elle est appelée à favoriser.

NOUVEAU SYSTÈME PROPOSÉ.

Nous avons déjà exposé le système qui, selon nous, réunit toutes les conditions voulues de simplicité, d'unité, de puissance d'exécution, de justesse de tir, de mobilité, et qui consiste à rayer la pièce du calibre de 8, et à faire usage de projectiles allongés d'un poids considérable. Le prix de revient très élevé de ces pièces, le poids énorme de leurs approvisionnements, et leur mobilité relativement moindre, nous a porté à les écarter pour leur substituer la pièce du calibre de 4, de 16 calibres de longueur, rayée au pas de 1 m. 60 c., et lançant un projectile du poids de 6 kilogr. avec une charge de 460 à 500 grammes. Le poids de cette pièce, plus considérable que celui de la pièce de 4, ancien modèle, son épaisseur plus grande aux renforts, ses tourillons plus massifs, lui donnent le degré de résistance nécessaire ; son affût, plus léger que celui de 6, offre les mêmes dimensions et une solidité plus grande, obtenue par l'addition de ferrures supplémentaires. Le poids de la pièce est de 260 kilogr. Le poids de tout le système est de moitié moindre que celui de la pièce de 6, et permet de faire usage d'un attelage de 2 chevaux, au lieu de 6 que demande cette pièce. Nous aurons 3 projectiles, le projectile plein, et la boite à balles, d'un poids sensiblement

égal, puis l'obus à percussion ou à fusée, du poids de 3 kilogr., 76.

Nous donnons de la sorte, à une pièce d'un faible calibre, d'un poids minime, une puissance d'exécution extraordinaire. Le tableau qui suit, montre la justesse de tir et la portée obtenues : résultats presqu'incroyables, s'ils n'avaient été controlés par les officiers d'artillerie de l'Europe entière.

CALIBRE.	CHARGES	POIDS DU PROJECTILE.	ETENDUE DU BUT.	NOMBRE DE COUPS, SUR 100, QUI TOUCHENT LE BUT A						
				500 m.	800 m.	1000	1500	2000	2500	3000
12	2 kilog.	6 kilog.	2 m. de hauteur sur 12 de larg.	70	86	23	5	1	0	0
8	1-250	4 "		56	28	15	0	0	0	0
4	0-500	0 "		100	98	84	71	57	38	21

On voit, d'après ce tableau, la supériorité bien marquée du canon rayé, tant sous le rapport de la portée que sur celui de la justesse. A la distance de 3,000 m. la cible était à peine visible ; il suffisait, pour obtenir à cette énorme portée un résultat de 21|100, de donner la longueur voulue à la vis de pointage, tout en conservant la direction par des jalons.

Nous avons devant nous deux autres tableaux, montrant la puissance bien supérieure de pénétration de ce même système sur le calibre de 12, et le résultat du tir des obus à percussion, mais nous craindrions de fatiguer inutilement nos lecteurs. Que ceux qui désirent connaître l'action efficace des canons rayés lisent le Bulletin de la bataille de Solferino.

En ce moment, où tous les journaux anglais font sonner très haut les mérites du canon Armstrong, pièce d'un mérite incontestable, et qu'en France, on leur oppose le canon rayé, en damas d'acier, inventé par l'Empereur, les puissances qui ne veulent pas

perdre de leur prestige sont obligées de se mettre au niveau des découvertes modernes en artillerie. Nous ne devons pas laisser échapper ce fait, que si l'on désire la paix, il faut se préparer à la guerre. Si l'on savait que nous pouvions disposer de 3 ou 4 batteries de canons rayés, aucune attaque ne serait faite contre nous.

Rien de plus facile que de se mettre en mesure ; nous avons les facilités nécessaires pour faire fondre ici, les pièces que nous voudrions. La grande fonderie de Leeds est en mesure d'exécuter toutes les commandes de ce genre qui lui seraient faites. Cela aurait en outre l'avantage de developper nos propres ressources ; tout en continuant nos préparatifs, il nous serait avantageux de mettre promptement ces pièces en voie de fabrication : d'ici à un mois, nous pourrions avoir 8 pièces prêtes à manœuvrer.

Nous avons déjà traité, assez au long, le sujet qui nous occupe ; nous n'avons donc rien à dire de plus sur le genre de service que nous attendons, en campagne, du canon rayé, sa manœuvre et sa tactique étant sensiblement les mêmes que celles de l'artillerie légère. Nous voudrions voir une batterie de ces pièces attachée à chaque division : on soutiendrait de la sorte le moral de nos troupes, et l'on ébranlerait celui de l'ennemi qui ne disposerait pas d'un moyen de destruction aussi formidable : l'emploi principal que nous ferons du canon rayé sera traité dans le chapitre suivant.

L'étendue déjà trop considérable de ce mémoire, nous impose l'obligation de passer sous silence le service du matériel (ordnance department), pour nous occu-

per de traiter, aussi brièvement que possible, l'important sujet de l'organisation du personnel de l'artillerie.

Pour une armée aussi peu nombreuse que la nôtre, nous voudrions que la batterie de 6 pièces, commandée par un capitaine, fût l'unité de corps. Pour l'artillerie en temps de guerre, même parmi les puissances de premier ordre, il résulte du compte-rendu des opérations militaires et des rapports des officiers d'artillerie, qui ont fait la guerre, que malgré l'organisation régimentaire, adoptée partout, excepté en Russie, le service de l'artillerie se fait par batteries.

Tantôt on forme une masse d'artillerie, en réunissant une partie des batteries de l'armée, tantôt on les répartit dans les divisions, sans s'inquiéter si les batteries réunies ou séparées appartiennent au même régiment.

Obligées par la nature du service de l'artillerie à se réunir ou se diviser à chaque instant, les batteries sont organisées de manière à se suffire. Cet état particulier de l'artillerie, brise les régiments, ces grandes unités collectives, condamne l'organisation régimentaire et exige l'affranchissement des batteries. Il faudrait, en outre, que l'indépendance administrative persistât, nonobstant la réunion accidentelle ou permanente de plusieurs batteries sous un seul chef. On aurait ainsi l'avantage de les séparer à volonté, avec la plus grande facilité. La batterie est donc l'unité militaire et administrative, en un mot l'unité de corps de l'artillerie.

Aux Etats-Unis, il est habituel d'exiger de l'artillerie à pied, le même service et les mêmes manœuvres que de l'infanterie. Cette idée de rendre l'artillerie bonne infanterie, est, selon nous, très pernicieuse et l'engage dans une mauvaise voie : car elle ne peut lutter avec l'infanterie, pour la régularité et la précision des manœuvres, qu'en consacrant beaucoup de

temps à les exécuter, au détriment de son service spécial. Aussi, pensons-nous qu'il est urgent de ramener le service et l'instruction de l'artillerie; en temps de paix, à être une image de celui de la guerre et d'en éliminer toutes les instructions et services parasites qui nuisent à son développement, par le temps que leur brillante inutilité lui enlève.

Hâtons de le reconnaître, la nécessité de changements importants dans la constitution du matériel et du personnel de l'artillerie devient de jour en jour plus important. Avec la composition actuelle, l'artillerie en temps de paix devient presqu'étrangère à ses armes de guerre. Dans la plupart des réunions de troupes, elle paraît séparée de ses pièces, et des moyens de les faire mouvoir. Les artilleurs ignorent les principes du tir, l'appréciation des distances, les manœuvres de batterie, et ne sont au courant que des manœuvres de l'infanterie, à laquelle on les assimile.

Le vice capital gît dans ce fait, que l'Etat n'accorde à l'artillerie qu'une compensation insignifiante et qui ne lui permet pas d'entretenir le nombre de chevaux nécessaires pour atteler ses pièces. Force est donc de négliger leur arme pour une autre, qui n'exige pas de dépenses aussi considérables.

Nous proposerons en conséquence, d'allouer à chaque batterie, dont le personnel sera au complet, une somme suffisante pour défrayer l'achat de deux chevaux par pièce, ainsi que leur entretien. On arrivera de la sorte à former des conducteurs, qui manquent complètement avec le système actuel.

La ville entretiendrait deux batteries à pied, dont l'instruction serait aussi avancée qu'il est nécessaire.

Une des attributions importantes de l'artillerie, est l'établissement des ponts militaires. Il est impossible qu'un corps de troupes se mette en marche, en Louisiane, sans être à chaque instant arrêté par des fossés larges et profonds ; en outre, le pays est tellement entrecoupé par des canaux, qu'il lui deviendrait, à chaque instant, nécessaire de changer de direction, de rebrousser chemin, s'il n'avait pas le moyen de jeter un pont qui lui permit de franchir ces obstacles.

En Europe, le corps des pontonniers est appelé à construire des ponts militaires sur des rivières larges, ayant souvent un courant rapide et une largeur considérable : le système qui permet à un corps d'armée en marche, de franchir un fleuve comme le Rhin, le Danube ou le Rhône, avec tout son matériel, demande une grande pratique, une science profonde qui ne peut manquer de frapper d'étonnement quiconque est à même de comprendre les difficultés qu'il y a à vaincre.

Chez nous, rien de semblable : au temps voulu, il suffit pour les obstacles moindres, de deux traverses, et d'un tablier, que l'on peut établir sans arrêter la marche de la colonne : lorsque le canal ou le bayou à traverser, présenteront une plus grande largeur, et une profondeur considérable ; un chevalet ou deux au plus, pourront être établis sur une nacelle ou le plus souvent sur un support à fonds ou sur un radeau, et permettront de placer le tablier d'une manière solide. Avec un peu d'habitude et d'exercice, les pontonniers arriveront à jeter ces ponts avec toute la célérité voulue, pour que la marche de la colonne soit à peine retardée.

Chaque batterie, aura une escouade de sapeurs-pontonniers, placés en avant garde, et armés de haches et de sabres à dos dentelés, pour enlever et détruire les

obstacles naturels ou artificiels qui pourront gêner ou entraver la marche de la troupe. Un haquet, portant le nombre voulu de traverses, poutrelles, madriers et de chevalets, les suivra pour les mettre à même d'établir les ponts qu'ils seront requis d'exécuter.

Le personnel d'une batterie sur pied de guerre requiert un nombre considérable d'hommes et de chevaux, dont on peut, par raison d'économie, supprimer la plus grande partie en temps de paix. Elle sera commandée par deux capitaines, dont l'un, le capitaine commandant, marchera avec la batterie et le second commandera la réserve. Le réglement ayant déterminé le nombre de lieutenants, sous-officiers et soldats, et de plus celui des chevaux et des voitures, nous n'aurons rien à y changer, à part l'addition que nous faisons des pontonniers et de leur haquet.

DE L'ARTILLERIE

Dans la défense des Places et des Côtes.

L'artillerie nécessaire pour l'attaque d'une place, constitue ce qu'on appelle un équipage de siège. Nous n'avons pas à nous en occuper ici. Nous traiterons seulement de l'artillerie employée à la défense des places, et surtout à la défense des côtes; car, à proprement parler, nous n'avons pas de places fortes en Louisiane, mais seulement des batteries de côtes, nos deux forts principaux étant compris dans cette catégorie.

L'artillerie joue le rôle principal dans la défense des côtes, principalement aujourd'hui, qu'elle se compose de calibres assez puissants pour mettre par un seul coup bien tiré, un bâtiment de haut bord en danger de périr. De plus, la fixité des batteries, et le peu de surface qu'elles offrent, leur donnent une immense avantage sur les vaisseaux. Aussi, peut-on poser en principe,

qu'une batterie de quatre pièces de gros calibre, peut lutter avec avantage contre un vaisseau de 120 canons,

L'armement des forts et batteries de côtes varie avec leur importance. Partout où un fort bastionné protége l'entrée d'un port important, il ne faut rien négliger pour rendre son feu aussi efficace que possible. Dans ce but, il faut leur donner un armement d'obusiers de 22 cent., et de canons de 32, pour arrêter les vaisseaux ennemis, et protéger leurs flancs par des pièces de 12 et des obusiers de 24, tirant à embrasures, dans le cas d'un débarquement.

Le tir à boulet rouge est employé avec avantage, même à de grandes distances, lorsque l'on ne peut pas disposer d'obusiers de 22 c. Des bâtiments ont été coulés par un seul boulet rouge ; aussi, existe-t-il dans toutes les batteries de premières classes, des fours à rougir les boulets.

Les pièces de 24 sont d'une exécution insuffisante : on ne s'en sert plus que pour armer des fronts de défense dans les places fortes. Nous voudrions les voir remplacer par le calibre de 32, tirant à barbette, et les obusiers de 22 cent., montés sur chassis en fer.

Dans la défense des côtes, il faut employer tous les moyens pour retarder la marche des vaisseaux, en semant le chenal d'obstacles : quand il s'agit de défendre une rivière très large, il faut absolument employer des batteries flottantes, tendre des chaînes d'un bord à l'autre, employer des brûlots contre les vaisseaux ennemis et tirer sur eux à bombes : ces projectiles sont très redoutés des marins, et avec de bons officiers d'artillerie pour diriger le feu, ils touchent bien souvent le but, alors surtout, que les vaisseaux sont à l'ancre.

Pour une bonne défense des côtes, il faut absolument une certaine force maritime, qui doit concourir, avec

les batteries de terre, à la protection du littoral. Ne pouvant en ce moment disposer d'aucun vaisseau de guerre, notre gouvernement pourra les remplacer par des vapeurs du commerce de faible tirant d'eau et de grande vitesse, tels que des remorqueurs, surtout ceux de la plus petite dimension et qui font actuellement le service du port ; les armer d'une pièce à pivot sur l'avant, pour faire service d'éclaireurs. Il sera indispensable d'en avoir au moins cinq ou six sur les côtes, et deux sur les lacs. Un petit aviso à vapeur est absolument nécessaire, pour éclairer les bouches du Mississippi. Ces vapeur devront aller à une assez grande distance en mer, afin d'observer l'ennemi, et se retireront le plus souvent sans être vus, à cause de leurs petites dimensions : de la sorte, les commandants de batteries, prévenus sur toute la ligne de défense, prendront leurs mesure en conséquence.

Relativement à notre point le plus vulnérable, l'accès du fleuve pour les vaisseaux de guerre, nous avons déjà dit ce qu'il serait indispensable de faire.

1o. L'établissement d'une batterie dans une position que nous avons déterminée, et qui à elle seule, avec son armement de quatre obusiers à grande portée (colombiades de 8 à 10 p.), suffirait pour mettre toute attaque hors de question. Cette batterie pourrait se construire sans aucun frais, par la garnison des forts, et n'exigerait que 8 à 10 jours pour être terminée.

2o. L'armement des deux forts d'une manière sinon complète, du moins suffisante : le nombre et le calibre des pièces ayant été spécifiés, nous n'y reviendrons pas.

3o. Le barrage de la rivière par une batterie flottante blindée et reliée par une forte chaîne à chaque rive. Cette batterie sera armée de 4 colombiades. Ce luxe inouï de précautions s'explique par l'importance de cette

position stratégique, qu'il faut défendre à tout prix ; une fois au pouvoir de l'ennemi, il nous serait impossible de reprendre nos forts sans marine. Aussi, l'ordre devra-t-il être donné, en cas où il serait impossible de les défendre, de détruire le matériel et de faire sauter les fronts tournés vers le fleuve.

Les projectiles ricochant sur l'eau comme sur terre, il faut chercher à rendre cette propriété avantageuse à la défense des côtes, par la bonne position de la batterie, et à empêcher l'ennemi d'en tirer parti. Les projectiles de gros calibre, perdent peu de leur vitesse lorsqu'ils ricochent sur l'eau sous un angle de 4 à 5 degrés, et conservent même, à 800 mètres, assez de force pour percer le bordage d'un navire. Aussi, doit-on donner l'ordre de tirer de plein fouet à la ligne de flottaison : si le coup est un peu bas, le ricochet l'amène sur le bâtiment.

Outre les batteries fixes, la défense de côtes exige que des batteries mobiles très légères soient établies dans les environs des points où l'on peut craindre un débarquement. Nous approprierons à cet usage nos canons de 4 rayés : de chaque côté du fleuve, un peu en dessous de la Quarantaine, et là seulement où les routes sont praticables, nous voudrions voir une batterie rayée, commandée chacune par un officier expérimenté. Chaque batterie serait divisée en deux sections, établies à une distances de cinq milles, et échelonnées de manière à couvrir un espace de vingt milles. Les habitants seraient requis de fournir des relais, lorsqu'ils en recevraient la notification du capitaine commandant.

Dans le cas où l'ennemi forcerait le passage, il serait harcelé pendant un voyage de 70 milles, par 12 pièces tirant à demi-portée, avec une justesse que l'on ne peut comparer qu'à celle d'une carabine de précision.

Chaque coup à obus qui toucherait un navire occasionnerait des dégâts suffisants pour le forcer à amener son pavillon. Chaque obus à percussion, n'éclatant qu'après avoir pénétré dans le bordage, fait l'effet d'une bombe de gros calibre, et incendie le vaisseau lorsqu'il ne le coule pas.

Dans le cas où les deux commandants de batterie recevraient l'avis d'une attaque sur les forts, ils se rendraient l'un au fort Jackson, l'autre au fort St-Philippe. dès que la chaussée que le gouvernement va établir sur chaque rive sera terminée.

Là, ils pourraient ouvrir le feu à une distance de 4 mille mètres, et ajouter à l'énergie de la défense. Si la ligne était forcée, ils s'abriteraient derrière la levée, et partiraient avec toute la vitesse possible pour aller se mettre en batterie à des points convenus entre eux, et favorables à leur feu, qu'ils pourraient, de la sorte, croiser de façon à le rendre très meurtrier.

Dirigée ainsi que nous venons de l'établir, aucune force maritime ne pourrait pénétrer plus haut que les forts ; il deviendrait nécessaire de tourner la position et d'avoir recours à d'autres moyens pour envahir notre territoire.

Mais nous l'espérons, toutes nos batteries de côtes, les forts Pike, Macomb, Livingston, Proctor, etc., seront prochainement mis dans un état de défense qui ne laissera rien à désirer, et tous les autres points que nous avons signalés seront défendus par des ouvrages de campagne d'un développement suffisant pour repousser toute tentative de débarquement.

SERVICE DES PLACES ET COTES.

Le gouvernement de l'Etat vient de créer une troupe régulière pour la défense des côtes. Le service des bouches à feu de place et côte exigeant des conditions toutes particulières de manœuvre et de précision dans le tir, les artilleurs qui la composent seront exercés d'une manière toute spéciale. — On devra s'attacher surtout, à leur faire connaître la distance exacte de la plupart des points fixes des environs, et on leur apprendra à juger au premier coup d'œil de la longueur à donner à la vis de pointage pour atteindre un objet soit fixe, soit flottant, par ricochet ou de plein fouet, à volonté. Ces hommes seront surtout mis au courant du tir des canons-obusiers de gros calibre, et des mortiers.

La défense des côtes exigeant également le concours de pièces mobiles faisant feu du rivage, on complètera leur instruction en leur apprenant la manœuvre et le tir des pièces de campagne.

DU GÉNIE.

Le corps du Génie, dont les attributions sont si importantes dans les guerres de siége et dans les grands mouvements de troupes sur l'ancien continent, n'a ici qu'une importance relativement moindre. Cependant, les derniers événements politiques ont mis en relief, d'une manière tranchée, toute l'utilité de cette arme, dans un pays où l'on n'avait jamais entrevu la possibilité de ce qui se passe aujourd'hui dans la Caroline du Sud et dans la Floride. Il est vrai que le rôle important de l'arme roule en totalité sur son Etat-Major. Aux Etats-Unis, les officiers du génie sont le plus souvent sans troupes, les travaux et constructions militaires se faisant sous leur direction, par des ouvriers civils.

Dans l'armée des Etats-Unis, le corps des ingénieurs militaires a toujours brillé d'une manière toute spéciale, et en tout digne de l'arme savante à laquelle il a l'honneur d'appartenir. Ces officiers, élèves pour la plupart de l'Ecole de West-Point, ont rendu des services d'une importance telle, que nous voudrions voir les traditions de cette Ecole illustre conservés parmi nous.

Les troupes du génie, que l'on néglige par raison d'économie mal entendue, pourraient, sous la direction habile de leurs chefs, remplacer avec avantage les ouvriers civils. Recrutés parmis les terrassiers, les maçons, les charpentiers, les Sapeurs du Génie feraient partie des forces régulières de l'Etat. Stationnés dans les batteries et les forts, leurs fonctions consisteraient dans les travaux d'entretient et de réparations à exécuter, pour les maintenir dans un état de défense satisfaisante. Leurs sous-officiers occuperaient les fonctions des contre-maîtres civils, ce qui réaliserait une économie pour l'Etat, et assurerait l'exécution plus régulière et plus uniforme des ouvrages.

Dans le cas où des travaux de fortification passagère devraient être faits, nos sapeurs dirigeraient les travailleurs tout en mettant la main à l'ouvrage.

Une compagnie du Génie, commandée par un capitaine, suffirait pour tout l'Etat ; elle serait incorporée dans le régiment d'Artillerie régulière, et serait armée et disciplinée comme les autres compagnies, en outre de son servic spécial.

DES CADRES.

Nous avons, dans les chapitres précédents, exposé nos idées relativement à l'organisation des trois armes, sous le point de vue de la défense du pays ; nous allons

maintenant dire quelques mots sur la formation des cadres.

Dans nos milices, le choix des officiers est laissé aux soldats, jusqu'au grade de capitaine inclusivement : la nomination des officiers supérieurs étant laissé au pouvoir exécutif ; mais le plus souvent les compagnies, en se dédoublant, élisent elles-mêmes leur major, ou le font élire par les officiers du bataillon. Le lieutenant-colonel et le colonel sont souvent commissionnés sur la demande de leur soldats ou de leurs officiers.

Il est impossible d'imaginer un système plus vicieux que celui là, pour procéder à investir des hommes de l'autorité militaire.

En laissant aux soldats le choix de leurs officiers, on est sûr d'avance qu'ils éliront, non pas les plus capables, mais les plus populaires parmi eux. Souvent ce choix est dû à la fortune, à la position, en un mot, à des considérations tout-à-fait indépendantes des qualifications de l'élu pour le service.

Il est inutile de le dire, le mérite de l'officier et son aptitude à commander, en quelle capacité que ce soit, sont entièrement indépendants de sa popularité, de sa fortune ou de sa faveur politique. Bien plus, un officier strict, et sévère observateur de la discipline, sera rarement populaire, et restera forcément dans l'ombre, tandis que celui qui flattera l'amour propre de ses subordonnés, qui recherchera leurs suffrages, aura plus de chances d'arriver.

Nous avons cité, au commencement de ce Mémoire, les paroles de Napoléon Ier : " *L'instruction est nécessaire et obligatoire pour ceux qui aspirent à commander les autres.*" Malheureusement, chacun se croit capable de commander, avant même d'avoir appris à obéir. Mais si l'on était bien pénétré du fait, que par la faute

d'un instant on risque inutilement la vie de ses soldats; que dans la guerre, le châtiment suit la faute de près, et que cette faute ne peut être réparée comme dans d'autres affaires, on s'appliquerait certainement plus à acquérir la science militaire, qu'à s'empresser de vouloir la mettre en exécution.

En Suisse et en Prusse, pays dont les institutions militaires seront toujours un modèle, nul ne peut acquérir le grade de sous-lieutenant sans avoir servi pendant un temps déterminé soit comme élève dans une école militaire, soit comme simple soldat dans la landwher, et s'être soumis à un examen qui constate la capacité de l'applicant au grade qu'il veut acquérir. Il nous paraît indispensable qu'il en soit de même pour notre armée.

Afin d'arriver à ce but, il faudrait refondre en entier les lois régissant la milice, et on arriverait, de la sorte, à faire d'une institution regardée par un grand nombre de citoyens comme inutile et insuffisante, la sauve garde des libertés du pays.

La loi devrait en conséquence pourvoir à la nomination d'une commission d'officiers instruits, qui rédigerait un programme des connaissances requises pour obtenir les différents grades.

Nul ne pourrait se présenter comme candidat pour un grade supérieur avant d'avoir servi pendant un temps donné dans le grade inférieur.

Alors chaque officier aurait le droit d'être fier de ses épaulettes qu'il ne devrait qu'à son propre mérite.

Le soldat respecterait dans l'officier ainsi nommé, son supérieur par l'instruction, et lui obéirait plus volontier.

Tous les ans, on exigerait des connaissances plus étendues, afin d'arriver, au bout de quelques années, à

obtenir des cadres d'officiers qui ne seraient inférieurs en rien, à ceux d'une armée soldée.

Les sous-officiers ne devront recevoir leur nomination que sur la proposition de leur officier commandant. Cette proposition devra être soumise au comité d'examen qui approuvera ou rejettera le candidat, s'il ne remplit pas les conditions voulues.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans faire des vœux pour qu'une Ecole militaire soit établie dans l'Etat, sous le patronage du Gouvernement. Dirigée par des hommes spéciaux, supportée par des citoyens influents, on pourrait inculquer, de bonne heure, à la jeunesse le goût de l'art militaire, la discipline, l'ordre, ainsi que les principes qui font les grands citoyens. Ce serait la pépinière qui fournirait les officiers les plus aptes, les ingénieurs civils, et qui nous affranchirait de l'obligation d'expatrier les jeunes gens pour les mettre à même d'acquérir la science qu'ils trouveraient dans leur pays.

DE L'INSTRUCTION DES CORPS.

En Louisiane, comme partout au Etats-Unis, l'instruction des corps de volontaires, dans les villes, se borne à celle qu'ils reçoivent dans leur arsenal. Là, on apprend aux nouvelles recrues l'école du soldat, qui forme le fond de leur instruction. Puis, au jour d'une revue, on se borne à parader dans les rues de la ville, en uniforme, et tout est dit.

Nous avons cependant, en ville, plusieurs corps pleins d'émulation, et qui ne demandent qu'à perfectionner leur instruction. Il n'existe malheureusement pas

d'emplacement, aux environs, qui soit consacré aux évolutions militaires. Cette lacune est déplorable et ne permet pas à la milice d'acquérir la connaissance des manœuvres de ligne. En outre, il n'y a aucun moyen pour l'infanterie et pour l'artillerie de tirer à balles ou à boulets, sans courir le danger de causer des accidents. Qu'attendre, un jour d'action, d'une artillerie qui n'a jamais tiré que des salves à poudre ; ou d'une infanterie légère qui ne connait ni l'usage de son arme de précision, ni l'appréciation des distances, qui met le soldat à même de régler sa hausse, faute de quoi, sa balle passera au dessus de la tête de l'ennemi, ou bien n'arrivera pas jusqu'à lui ? Qu'attendre d'un régiment d'infanterie qui n'est pas habitué au recul de son arme, au bruit, à la fumée, à la gêne dans le rang ? Nous n'hésitons pas à répondre, que quelque soit le courage propre à chaque individu, il n'aura, dans ce cas, confiance ni en lui, ni en son arme, ni en ses camarades, ni en ceux qui le commande, et qu'à la première attaque, le désordre se mettra dans les rangs.—C'est l'instruction incomplète des volontaires et des gardes nationales, qui fait qu'il leur est impossible de tenir devant des troupes régulières, qui n'en diffèrent cependant que par une instruction plus complète. Disciplinés de la sorte, habitués au tir à balles, les contingents suisses n'ont jamais lâché pied devant les troupes de ligne autrichiennes et françaises. Le feu de leurs carabiniers, dispersés en tirailleurs, décimait les officiers à une portée qui ne permettait pas d'utiliser contre eux le feu des fusils à canon lisse, tandis que par leurs marches et contre-marches, leurs changements de front, qui s'opéraient avec la rapidité de la pensée, ils inquiétaient un ennemi nullement inférieur en courage, mais bien supérieur par le nombre.

Tout le secret de la guerre est dans les jambes, disait le Maréchal de Saxe, tandis qu'à peu près en même temps, le Grand Frédéric découvrait la victoire dans le feu de ses soldats. L'un et l'autre avaient raison ; de l'emploi bien entendu des jambes et du feu, il est possible de tout retirer.

Il faut donc que l'instruction ne se borne pas seulement à former un soldat manœuvrier, mais bien qu'elle en fasse en outre un bon tireur.

Pour arriver à ce double résultat, il faudrait obtenir de l'Etat un emplacement qui donnerait aux corps de milices, non seulement un champ de manœuvre, mais encore un polygone destiné à la pratique du tir pour les trois armes. Les cibles seraient placées contre une butte qui servirait à recueillir les projectiles. La dépense occasionnée à l'Etat se bornerait, de la sorte, à la consommation de la poudre.

Les régiments d'infanterie, armés du fusil à balle sphérique, seraient surtout exercés aux manœuvres de bataillon et de ligne : le tir de leur arme n'offrant pas les mêmes difficultés que celui des armes rayés. En habituant les hommes à conserver leur sang-froid, en leur montrant que la justesse de leur arme est suffisante, s'ils en font usage avec calme, et à une distance à laquelle elle conserve toute son efficacité ; on obtient du fusil d'infanterie une puissance qu'il est difficile de surpasser.

Nous avons déjà exposé la facilité de transformation des armes à canons lisses en fusils rayés ; ainsi, il ne s'agit plus que de savoir, s'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à mettre entre les mains de tous les soldats, des armes carabinées. La solution de cette question se rattache à celle des avantages pratiques, en campagne, des armes de justesse, et de leur influence

sur l'art de la guerre : quelques considérations à ce sujet ne peuvent pas être déplacées ici.

Les fusils rayés lancent une balle beaucoup plus lourde que celle du fusil à canon lisse. La trajectoire de cette balle est remarquablement régulière jusqu'à une grande distance ; mais, comme toutes les trajectoires, elle a une courbure qui va en augmentant sensiblement, à mesure que la balle s'éloigne du canon. Il résulte de là un fait important pour la pratique ; car la balle tombant à terre sous un angle plus grand, ne peut rencontrer un but d'une hauteur déterminée, un homme, par exemple, que dans une étendue moindre de son parcours. Ainsi, à une grande distance, beaucoup plus difficile déjà à apprécier qu'une petite, la même erreur d'appréciation aura une influence beaucoup plus nuisible dans la pratique de la guerre.

Pour pouvoir utiliser, à de grandes distances, la régularité de tir des armes carabinées, on leur a donné une hausse comme aux canons; cette hausse permet de déterminer l'angle que l'on veut donner à la ligne de tir : cet angle doit varier, comme on le sait, avec la distance. Dans un polygone, et en tirant sur une cible placée à une distance connue, de bons tireurs utilisent toute la justesse de l'arme, quand la hausse est réglée mais dans la pratique de la guerre, alors que l'émotion, l'ivresse du combat, la fumée, la gêne dans le rang, le mouvement, le bruit du canon, font perdre à l'homme une partie de son sang froid, on sait qu'il se borne à charger vîte et à tirer devant lui, sans prendre la peine de corriger sa hausse.

Avec le fusil d'infanterie destiné à tirer sur les masses, on obtient soit dans les polygones, soit dans une action, un feu d'une efficacité très remarquable qui

nous prouve qu'à de petites distances le fusil est presqu'aussi juste que la carabine.

D'après l'école de Vincennes, voici quel est le nombre de balles qui touchent de plein fouet une cible de la surface d'un homme.

à 100 mètres,		55	balles	sur 100.
150	do	35	—	—
175	do	22	—	—
200	do	14	—	—

Enfin à 300 mètres, 12 balles sur 100 dans une cible de la surface de 4 hommes.

Certes, si toute la justesse de tir du fusil était utilisée à l'armée, les feux de l'infanterie auraient une puissance irrésistible.

Aussi sommes-nous d'avis, qu'avant de se résoudre à changer l'armement actuel, on attende que l'expérience de la guerre ait prononcé ; jusqu'alors, nous donnerons la préférence au fusil percutant d'infanterie dans les feux de combats dirigés sur les masses, et lorsqu'il s'agit de lancer en avant de son front, une grande quantité de balles, dans un instant très court, ainsi que cela arrive souvent à la guerre.

Nous donnerons la préférence à la carabine dans les feux de tirailleurs, où tirant à volonté sur des hommes isolés, on doit tout attendre de la justesse des coups.

On sait que les carabines des chasseurs à pied sont réglées pour le tir jusqu'à 1,000 mètres ; les fusils rayés, à cause de la longueur de leur canon, jusqu'à 800 mètres : c'est là ce que l'on peut appeler la limite de leur portée efficace. Quant à leur portée réelle, elle est de beaucoup supérieure à ces chiffres : à 1,300 mètres, la balle oblongue perce deux panneaux de bois de peuplier de 22 mil. d'épaisseur, placés l'un derrière l'autre, et laisse des empreintes sur un troisième. La

distance 600 mètres est très bonne pour les armes de justesse : en moyenne on met 40 balles pour 100, à cette distance, dans une cible de 4 m. de large sur 2 m. de haut.

En présence de ces chiffres, on admettra que la véritable force de l'infanterie réside dans son feu, et que si jamais il a pu venir autrefois à l'idée de quelques tacticiens de la placer ailleurs, l'hésitation n'est plus permise aujourd'hui.

Aussi, doit-on mettre à profit le loisir que laisse la paix, pour former de bons tireurs, par des exercices constants dans les tirs et dans les polygones.

En Suisse, d'abord, puis en France et en Angleterre, on a bien compris l'importance vitale de la question du tir des armes portatives. Dans ces pays, chaque citoyen est membre d'une société de tir : des prix sont donnés par le gouvernement, des fêtes nationales réunissent les tireurs, des récompenses, stimulent leur amour propre. Au jour d'une invasion, ces habiles tireurs joueraient un grand rôle dans la défense de leur pays.

La grande aptitude des habitants de toute la vallée du Mississippi pour le tir des armes de précision a déjà une fois sauvé la Louisiane.

La destruction du gibier et le déboisement graduel des forêts ont rendu de nos jours les bons tireurs plus rares qu'autrefois.

Que le gouvernement leur donne des armes, qu'il approprie un polygone à leur usage et dans quelques mois les descendants des héros de Chalmette prouveront au monde qu'ils n'ont pas dégénéré.

Si nos suggestions étaient prises en considération par le Gouvernement, nous voudrions rédiger une instruction pour le tir des armes de précision et pour les fusils d'infanterie.

Nous avons quitté ce travail en voie de rédaction pour nous accuper des questions importantes que nous venons de soumettre au pays.

Le manque de temps nous force d'interrompre ici ce qui a rapport à l'instruction du tir de l'infanterie, sujet auquel nous avons donné tout le développement que nous avons cru nécessaire pour tracer la marche à suivre.

L'instruction de l'artillerie dans le polygone embrassera la pratique du tir des canons et obusiers aux diverses distances, la construction des batteries, les manœuvres d'une et de plusieurs batteries réunies, enfin les manœuvres de ligne avec l'infanterie et la cavalerie réunies.

Les hommes seront exercés au tir du mousqueton, à l'appréciation des distances et au maniement du sabre.

Dans leurs arsenal, il leur sera fait par les officiers un cours de fortification de campagne, un cour élémentaire de balistique et un cours de tir des bouches à feu de toutes les espèces, en usage dans le service.

Le mode d'instruction que nous proposons, a déjà servi dans la république Helvétique à former ses contingents, composés des plus habiles tireurs du monde et des soldats les plus fermes au feu.

Cependant, les hommes qui les composent sont des citoyens non rétribués par l'Etat.

Notre conviction est que le même système, suivi dans notre petite république, aurait des résultats pareils.

Je terminerai cet essaie, par ce passage admirable de Végèce : "*Et à la fin, la discipline romaine triompha des corps allemands, de la force des Gaulois, de la ruse des Francs, du grand nombre des Barbares, et subjugua tout l'univers connu.*" Toute la prospérité d'un Etat, est fondée sur la discipline de son armée.

ERRATA.

PAGE 11, LIGNE 9 :

Au lieu de, La rivière Atchafalaya, lisez : Le bayou Lafourche.

PAGE 13, LIGNE 21 :

Au lieu de, de 18 ans à 38 ans, lisez : de 18 ans jusqu'à 38 ans.

PAGE 14, LIGNE 22 :

Au lieu de, prouvée, lisez : prouvé.

PAGE 15, LIGNE 19 .

Au lieu de, tactiques, lisez . tactique.

PAGE 34, LIGNE 3

Au lieu de, intempestif, lisez : intempestifs.